

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROCEDURES INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS COMPRIS ENTRE 0 et 90.000 € HT

PROCEDURE APPLICABLE en 2008					
Seuil	Publicité	Pièces jointes	Délai minimum avant la remise d'une offre	Analyse des offres et autorité de décision finale	Notification
0 à 4.000 € HT	Aucune obligation néanmoins décision de procéder à des consultations directes de fournisseurs potentiels (téléphone, fax, mail, ...). A partir de 1500 € consultation par écrit.			Achat simple au meilleur rapport qualité / prix connu.	Passation de la commande et signature par la personne compétente (Adjoint au Maire, DGS).
4.001 € HT à 15.000 € HT	Consultation écrite d'au moins 3 fournisseurs par courrier, fax ou mail.	Établissement d'un descriptif sommaire des besoins. Le courrier de consultation comportera les caractéristiques principales de la procédure et du choix de l'offre.	Délai de 15 jours pour remettre une offre	Établissement d'un rapport explicatif sommaire sur le choix du prestataire établi par le service concerné Document validé par l'adjoint référent.	Passation de la commande et signature par la personne compétente (Adjoint au Maire, DGS).
15.001 € HT à 30.000 € HT	Publicité obligatoire sur la plate forme de dématérialisation Annonce également dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Avis d'information simplifié (précision sur les critères de sélection des offres et caractéristiques principale du marché).	Rédaction d'un dossier de consultation simplifié (AE, CCP, détail estimatif ou BPU)	Délai de 15 jours pour remettre une offre	Analyse des offres par le service concerné. Avis du DGS puis transmission pour signature à l'adjoint référent <i>Si l'analyse des offres en fait apparaître la nécessité, il sera procédé à une négociation qui peut aller jusqu'à l'audition des candidats.</i>	Marché notifié au candidat. Un exemplaire du dossier signé par l'adjoint délégué est envoyé au candidat retenu. Un délai de 10 jours est obligatoirement respecté entre la notification des décisions de rejet et la signature du marché.
30.001 € HT à 90.000 € HT	Publicité obligatoire sur la plate forme de dématérialisation et soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales soit au BOAMP. En cas de marché spécifique, il est recommandé de compléter cette publicité obligatoire dans un journal de presse spécialisé. Avis d'information complet.	Rédaction d'un dossier de consultation (règlement de consultation, AE, CCTP, CCAP, détail estimatif ou BPU)	Délai de 20 jours pour remettre une offre	Analyse des offres par le service compétent en relation avec le service des marchés. Choix par les membres de la CAO avec au moins 3 membres présents et rédaction d'un PV de la commission. <i>Si l'analyse des offres en fait apparaître la nécessité, il sera procédé à une négociation qui peut aller jusqu'à l'audition des candidats.</i>	Marché notifié au candidat. Un exemplaire du dossier signé par le Maire est envoyé au candidat retenu. Un délai de 10 jours est obligatoirement respecté entre la notification des décisions de rejet et la signature du marché.
>90.001 € HT Utilisation de la procédure d'appel d'offres ou marché négocié avec concurrence	Publicité obligatoire sur la plate forme de dématérialisation et dans un journal habilité à recevoir des annonces légales et au BOAMP. En cas de marché spécifique, il est recommandé de compléter cette publicité obligatoire dans un journal de presse spécialisé. Avis d'information complet	Rédaction d'un dossier de consultation (règlement de consultation, AE, CCTP, CCAP, détail estimatif ou BPU)	Délai de 20 jours pour remettre une offre	Analyse des offres par le service compétent en relation avec le service des marchés. Choix par les membres de la CAO et rédaction d'un PV de la commission.	Marché notifié au candidat. Un exemplaire du dossier signé par le Maire est envoyé au candidat retenu. Un délai de 10 jours est obligatoirement respecté entre la notification des décisions de rejet et la signature du marché.

PROJET DE MODIFICATION DE PROCEDURE 01 Juin 2009

Tous les marchés seront validés systématiquement avant engagement par le DGS pour avis et par l'Adjoint aux Finances pour paiement

Seuil Travaux	Publicité	Pièces jointes	Délai minimum avant la remise d'une offre	Analyse des offres et autorité de décision finale	Notification	Seuil Fournitures et Services
0 à 15 000 € HT	Aucune obligation		Délai de 10 jours pour remettre une offre	Établissement d'un rapport explicatif sommaire sur le choix du prestataire établi par le service concerné Document validé par l'adjoint référent FICHE MAPA	Passation de la commande et signature par la personne compétente (Adjoint au Maire, DGS).	0 à 15 000 € HT
15.001 € HT à 45.000 € HT	Publicité obligatoire sur la plate forme de dématérialisation Annonce également dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (BOAMP)	Rédaction d'un dossier de consultation simplifié (AE, CCP, détail estimatif ou BPU) RC (descriptif des critères de sélection, date de remises et caractéristiques principales du marché).	Délai de 15 jours pour remettre une offre	Analyse des offres par le service concerné en liaison avec le service des marchés. Avis du DGS puis transmission pour signature à l'adjoint référent <i>En fonction de l'importance du dossier estimé par l'adjoint référent ou le DGS, celui-ci sera soumis au bureau pour validation. De plus, à chaque bureau, une information sera faite sur l'ensemble des procédures lancées récemment.</i> FICHE MAPA	Marché notifié au candidat. Un exemplaire du dossier signé par l'adjoint délégué est envoyé au candidat retenu. Un délai de 10 jours est obligatoirement respecté entre la notification des décisions de rejet et la signature du marché. Décision Municipale	15.001 € HT à 45.000 € HT
45.001 € HT à 206.000 € HT	Publicité obligatoire sur la plate forme de dématérialisation et soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales soit au BOAMP. En cas de marché spécifique, il est recommandé de compléter cette publicité obligatoire dans un journal de presse spécialisé.	Rédaction d'un dossier de consultation (règlement de consultation, AE, CCTP, CCAP, détail estimatif ou BPU)	Délai de 20 jours pour remettre une offre	Analyse des offres par le service compétent en relation avec le service des marchés. Choix par au moins 3 membres de la CAO et rédaction d'un PV de la commission. <i>A chaque bureau, une information sera faite sur l'ensemble des procédures lancées récemment.</i>	Marché notifié au candidat. Un exemplaire du dossier signé par le Maire est envoyé au candidat retenu. Un délai de 10 jours est obligatoirement respecté entre la notification des décisions de rejet et la signature du marché. Décision Municipale	45.001 € HT à 90.000 € HT
>206.001 € HT Utilisation de la procédure d'appel d'offres ou marché négocié avec concurrence	Publicité obligatoire sur la plate forme de dématérialisation et dans un journal habilité à recevoir des annonces légales et au BOAMP. En cas de marché spécifique, il est recommandé de compléter cette publicité obligatoire dans un journal de presse spécialisé. Avis d'information complet.	Rédaction d'un dossier de consultation (règlement de consultation, AE, CCTP, CCAP, détail estimatif ou BPU)	Délai de 40 jours pour remettre une offre ou 22 jours si pré information.	Analyse des offres par le service compétent en relation avec le service des marchés. Choix par les membres de la CAO et rédaction d'un PV de la commission. <i>A chaque bureau, une information sera faite sur l'ensemble des procédures lancées récemment.</i>	Marché notifié au candidat. Un exemplaire du dossier signé par le Maire est envoyé au candidat retenu. Un délai de 10 jours est obligatoirement respecté entre la notification des décisions de rejet et la signature du marché. Délibération Municipale	>90.001 € HT Utilisation de la procédure d'appel d'offres ou marché négocié avec concurrence